



Arrêt de travail pour maladie jour carence

Par **claudio4691**, le **24/11/2012** à **11:35**

Bonjour, j'ai quelques questions à poser. J'ai été hospitalisé un dimanche. Donc l'arrêt maladie est daté de ce jour. La CPAM a déduit les 3 jours de carence à partir de ce dimanche. Par contre mon employeur les a déduits à partir du lundi. Est-il dans la légalité? Je n'arrive pas à trouver un texte clair spécifiant que les jours de carence doivent être les mêmes pour la CPAM et l'employeur. Pour les indemnités complémentaires employeur, comment le calcul doit-il être fait? Doit-il reprendre le même salaire brut cumulé des 3 derniers mois comme donné sur l'attestation de salaire fournie à la CPAM? Ou bien doit-il prendre comme base le brut augmenté des primes et des heures supplémentaires des 12 derniers mois comme je l'ai lu sur un site. D'ailleurs, la prime d'expérience doit-elle être aussi englobée dans cette déclaration (chose qui n'a pas été faite dans mon cas). Merci d'avance pour vos réponses.